

N/réf : 2014/SD/PG/531

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier au prochain bureau de l'EPF qui se tiendra le :

Vendredi 04 juillet 2014 à 13h00
au siège de l'EPF PC, 18-22 boulevard Jeanne d'Arc à Poitiers.

L'ordre du jour, que je vous propose, est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 juin 2014
2. Condition de cession
3. Point sur la convention d'Aytré
4. Point sur la convention de Braconne Charente
5. Questions diverses

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du conseil d'administration



Jean-François MACAIRE

Destinataires :

Membres du bureau :

- M. Jacky QUESSON, vice-président du conseil général de la Charente-Maritime
- M. Philippe LAVAUD, président de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême
- Mme Brigitte LACOSTE, vice-présidente de la communauté de communes du Thouarsais
- M. Dorick BARILLOT, vice-président du conseil général des Deux-Sèvres
- M. Robert LEDUC, président de la communauté de communes du Mirebalais
- M. Jean-Pierre TALLIEU, président de la communauté d'agglomération Royan Atlantique

Assistant de droit :

- Mme Christiane BARRET, préfète de la région Poitou-Charentes
- Mme Anne-Emmanuelle OUVRARD, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes
- M. Hubert BLAISON, contrôleur général économique et financier
- M. Dominique GAUJAC, agent comptable